

# LIAISONS ARCHAMPS - BEAUMONT & BEAUMONT - SAINT-JULIEN

Un projet d'aménagement d'itinéraires modes doux structurant sur le territoire de la CCG



# SOMMAIRE

## Préambule

L'objet de la concertation	4
Le maître d'ouvrage	5

## Contexte et enjeux

Les enjeux du projet	7
Un projet prévu par les principaux documents-cadre de planification	8

## Caractéristiques du projet soumis à concertation

Les intérêts du projet	10
Les caractéristiques des liaisons Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien	11
Les 5 variantes du projet	12
L'analyse comparative multi-critères les 2 variantes préconisées	13
Les types d'aménagement proposés : fonctionnels et sécuritaires	14
Un financement multipartenarial	16
Calendrier prévisionnel de l'opération	16

## Comment participer à la concertation ?

## Lexique et glossaire des abréviations

# PRÉAMBULE

La concertation concerne le projet d'aménagement d'itinéraires modes doux structurants sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois (CCG) : Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien.

La présente concertation devra permettre de :

- Informer de la mise œuvre de l'opération d'aménagements d'itinéraires modes doux structurants entre Archamps et Beaumont et entre Beaumont et Saint-Julien-en-Genevois
- Présenter à la population les souhaits de la CCG et des communes concernant ce projet d'aménagement
- Permettre au plus grand nombre d'exprimer son avis sur le projet

## Éléments constitutifs du dossier de concertation

Ce dossier présente :

- Les enjeux du projet
- Le projet d'aménagement Archamps - Beaumont - Saint-Julien-en-Genevois
- Les différents scénarios de tracés étudiés
- Les préconisations
- Les différents types d'aménagements possibles

Sur la base de cette concertation, les études seront poursuivies et permettront d'affiner le projet.

## Une concertation publique règlementaire

La présente concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 103-2.3° du Code de l'Urbanisme.

Extrait de l'article L. 103-2 :

*Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : [...]*

*3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.*

La collectivité mène cette concertation du 20 mars au 20 avril 2018. Elle souhaite que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur ce projet concernant l'aménagement d'itinéraires modes doux structurants de la Communauté de communes du Genevois "Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien".

Le périmètre de la concertation comprend les 17 communes de la CCG.

L'itinéraire relierait sur une distance d'environ 20km, les communes d'Archamps, Neydens, Feigères, Beaumont, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois (selon les variantes).

## Les moyens de communication mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Le présent dossier est mis à disposition du public au siège de la CCG situé à Archamps et dans toutes les mairies, notamment les mairies d'Archamps, Neydens, Feigères, Beaumont, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois
- Les modalités de la concertation sont diffusées dans le Dauphiné Libéré (édition Annemasse et le Genevois) et le Messenger (édition Genevois)
- Une exposition avec plans et documents explicatifs du projet est à disposition du public au siège de la CCG situé à Archamps
- Une réunion publique de présentation du projet est organisée le Mardi 27 mars 2018 à 20h00 à Archamps
- Le site internet de la CCG ([www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)) est actualisé avec des informations sur le projet
- Des registres sont mis à disposition pour l'expression des personnes intéressées au siège de la CCG situé à Archamps et dans toutes les mairies, notamment les mairies d'Archamps, Neydens, Feigères, Beaumont, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois

La CCG porte deux projets d'aménagement d'itinéraires modes doux structurants à l'échelle de son territoire :

- sur l'axe Est-Ouest, l'Eurovéloroute "ViaRhôna"
- sur l'axe Nord-Sud, les liaisons "Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien"

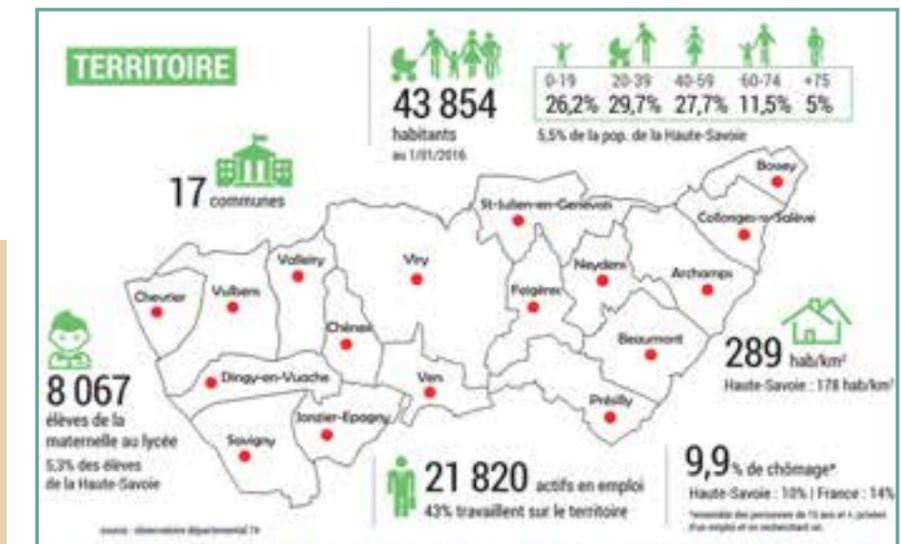
**La collectivité a décidé de mener les concertations préalables de ces deux opérations complémentaires sur la même période, du 20 mars au 20 avril 2018.**

## Le maître d'ouvrage : la Communauté de communes du Genevois (CCG)

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 1996, la CCG a notamment pour compétences l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la politique du logement et du cadre de vie.

En 2016, en modifiant ses statuts, la CCG devient l'autorité compétente pour le développement des modes doux.

A ce titre, la CCG est le maître d'ouvrage du projet d'aménagement d'itinéraires modes doux structurants "Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien".



# CONTEXTE ET ENJEUX

La collectivité doit répondre à de nombreux enjeux de mobilité : chaque jour, **plus de 73 000 déplacements** sont effectués, entraînant saturation des axes routiers. Le vélo (2%) et la marche (17%) ne représentent que **19 déplacements sur 100** alors qu'ils sont souvent plébiscités par la population comme une **alternative souhaitable** (source : Enquête Déplacements Grand territoire - 2016).

Ainsi, la CCG se donne comme objectifs de **développer l'usage des modes doux** par la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et d'**apporter une nouvelle solution de mobilité** pour le plus grand nombre en répondant aux **déplacements utilitaires du quotidien et des loisirs**. Cela participera également à l'amélioration du cadre de vie (santé, environnement) et à l'attractivité du territoire.

## Développer les modes doux : une réponse concrète aux enjeux de mobilité

- **répondre aux besoins de déplacement** : diminuer la très forte part modale de l'automobile en augmentant sensiblement la part modale des déplacements en modes doux, notamment les déplacements de courte et moyenne distance (de 0 à 6 km) qui sont les plus émetteurs de pollution (43% des déplacements en voiture font moins de 3 km)
- **encourager le rabattement des usagers vers les transports en commun**, notamment vers le futur pôle d'échanges multimodal de Saint-Julien (terminus du tramway Genève-Saint-Julien, gare SNCF et gare routière) en facilitant l'utilisation couplée « modes doux + transports en commun »
- **investir à moyen terme pour l'aménagement de la voirie et des espaces publics** avec des coûts mesurés pour un impact aussi fort que la mise en place de lignes de transport public

## Développer les modes doux : des objectifs partagés pour le territoire

- Concevoir des itinéraires cyclables sécurisés et continus
- Permettre le développement de la pratique des modes doux
- Répondre au fort potentiel de cette pratique
- Produire les effets positifs liés au changement modal (effet bénéfique sur la santé, réduction de pollution, économie d'espace, diminution de la congestion)
- Rendre villes et centres bourgs plus attractifs grâce aux aménagements favorables aux modes doux
- Engendrer des retombées économiques (tourisme, BTP, industries et commerces cycles, services, évènements, etc.)

**Le projet d'aménagement d'itinéraires modes doux "Archamps - Beaumont" et "Beaumont - Saint-Julien" prévu par les principaux documents-cadres de planification**



**SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) 2014-2024**

Le SCOT de la CCG a été approuvé en 2014. L'une de ses prescriptions est de "permettre une alternative aux modes individuels motorisés", notamment par le développement de véloroutes.



**PROJET DE TERRITOIRE 2015-2020**

Cette feuille de route politique fixe les priorités d'intervention de la CCG pour répondre aux enjeux en termes de : transports et déplacements, économie, actions sociales, environnement, développement urbain et logement.



**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCG - 2016**

En 2016, la Communauté de communes modifie ses statuts afin d'intégrer pleinement à la compétence mobilité le développement des modes doux. Elle définit son schéma modes doux.

# CARACTÉRISTIQUES DU PROJET SOUMIS À CONCERTATION

## Un projet pour les habitants et les cyclotouristes

Le projet vise à assurer une **continuité d'itinéraire** entre les pôles urbains du territoire de la CCG et à **desservir une part importante de la population locale** : 25 000 habitants sont concernés, du fait de leur lieu d'habitation ou leur lieu de travail. Les liaisons "Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien" doivent relier les noyaux urbains distants de 6 à 8 km.

Dans son schéma directeur des modes doux, la CCG a défini comme prioritaire le **développement d'itinéraires cyclables le long des axes structurants**, soit les axes est - ouest avec la « Viarhona » et nord - sud le long des RD1201, RD18 et RD23.

L'aménagement des itinéraires en **majorité en site propre** (site sans véhicules motorisés) doit permettre des déplacements sécurisés pour tous les types de modes doux : marche, vélo, trottinette, rollers, personnes à mobilité réduite, etc.

Un tel itinéraire constitue également un atout en termes d'**attractivité du territoire** avec la fonction de rabattement sur l'Eurovéloroute « ViaRhôna » et de connexion aux territoires voisins : au nord au Canton de Genève et au sud au Pays de Cruseilles et à l'agglomération d'Annecy.

## Une étude de faisabilité visant à déterminer le meilleur tracé

En 2017, la CCG a mené une étude de faisabilité afin de préconiser le meilleur tracé pour la "ViaRhôna" et pour la partie sud du territoire reliant Archamps à Beaumont et Beaumont à Saint-Julien.

Cette étude a permis d'étudier différents tracés et solutions d'aménagement et de les comparer en termes d'objectifs à atteindre, de **contraintes techniques, financières et foncières**. Les éléments présentés à la population dans le cadre de cette concertation sont issus de cette étude de faisabilité validée par l'ensemble des partenaires.

### Une étude de faisabilité partenariale

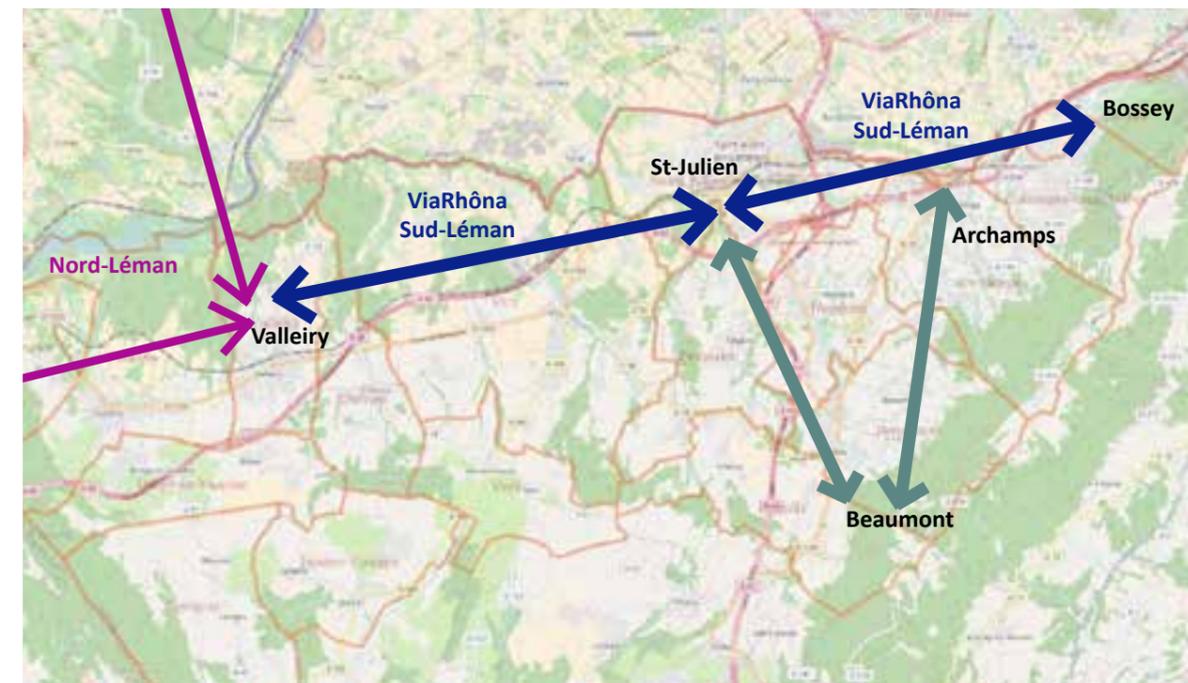
De nombreux partenaires institutionnels ont été invités à partager l'étude de faisabilité conduite par la CCG avec J. Philippe SAUZIER et Gabriel SMADJA - V2O Transports, prestataires en charge de cette étude.

Un atelier participatif a également été organisé le 30 mai 2017 avec les habitants, les usagers et associations intéressées. Les participants se sont exprimés sur les tracés à étudier.

**Les partenaires :** Région Auvergne Rhône-Alpes ; Conseil Départemental 74 ; Pôle métropolitain du Genevois français ; République et Canton de Genève ; Annemasse Agglomération ; Thonon Agglomération ; Syndicat du Vuache ; Syndicat mixte du Salève ; Compagnie Nationale du Rhône ; ATMB ; Comité Départemental Haute-Savoie de cyclotourisme ; Pro vélo Genève ; Communes de : Archamps, Bardonnex, Beaumont, Bossey, Chancy, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Feigères, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Soral, Troinex, Valleiry, Veyrier, Viry, Vulbens.

## Les caractéristiques des itinéraires modes doux Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien

- environ **20 km** d'itinéraire
- sur **l'axe nord-sud**
- en **connexion** avec l'itinéraire "ViaRhôna" traversant le territoire de la CCG d'est en ouest et connecté aux réseaux voisins
- traversant les communes d'Archamps, Neydens, Feigères, Beaumont, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois (selon les variantes)



Itinéraires Archamps - Beaumont et Beaumont - Saint-Julien à aménager sur le territoire de la CCG

### Qu'est ce qu'une VÉLOROUTE ?

Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance à vocation touristique, continu et adapté à la circulation à vélo (confort, sécurité, balisage, services, etc.) . Elle peut être composée de voies vertes, de pistes cyclables et de voies partagées ou/et aménagées à faible trafic.

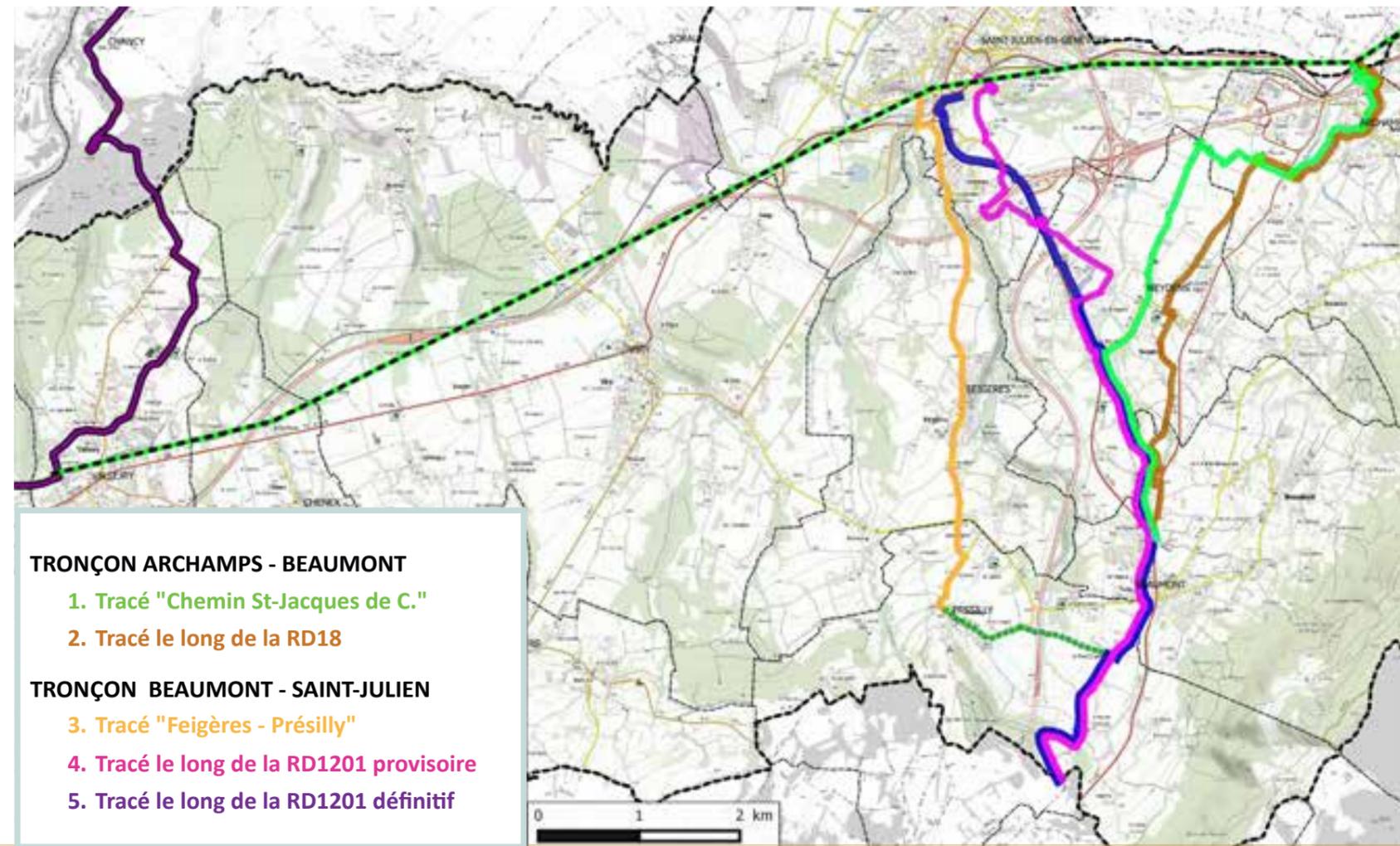
### Qu'est-ce qu'une VOIE VERTE ?

Une voie verte est une voie en site propre réservée aux modes doux : vélos, piétons, rollers, etc. Elle vise à répondre aux déplacements quotidiens et aux loisirs.

## Les variantes étudiées sur les tronçons "Archamps - Beaumont et Beaumont - St-Julien"

Les 5 variantes proposées visent à relier Archamps à Beaumont d'une part et Saint-Julien-en-Genevois à Beaumont d'autre part, avec l'objectif plus global de relier à terme Genève à Annecy avec les partenaires concernés.

Les variantes étudiées pour les tracés "Archamps - Beaumont" et "Beaumont - Saint-Julien" traversent les communes de Archamps, Beaumont, Présilly, Feigères, Neydens, Saint-Julien-en-Genevois (selon les variantes).



## L'analyse comparative multi-critères des variantes

CRITÈRES	Archamps - Beaumont		Beaumont - Saint-Julien		
	1. CHEMIN ST-JACQUES DE C.	2. LE LONG DE LA RD18	3. FEIGÈRES - PRÉSILLY	4. RD 1201 PROVISOIRE	5. RD 1201 DÉFINITIF
Longueur (France + Suisse)	5,8 km	12,2 km	5,6 km	9,7 km	8,7 km
Temps de parcours	29 min	59 min	28 min	49 min	44 min
Relief - ambiance - paysage	+	+	-	-	+
Sécurité - limitation du nombre de points durs	+	+	-	-	+
Population et emplois desservis	-	-	--	+	++
Part de l'itinéraire en site propre	49 %	47 %	71 %	40 %	63 %
Minimisation de l'impact foncier (% du linéaire à acquérir)	0 %	0 %	58 %	0 %	0 %

Cette analyse permet d'avoir un aperçu des impacts des différents tracés par rapport aux critères retenus. Ces critères n'ont pas fait l'objet de pondération.

Pour le tronçon Archamps - Beaumont :

La variante "1. Chemin de St-Jacques de C." est préconisée par le maître d'ouvrage

Pour le tronçon Beaumont - Saint-Julien :

La variante "4. RD1201 provisoire" est préconisée par le maître d'ouvrage

L'analyse montre que la meilleure variante par rapport aux critères retenus est la "5. RD1201 définitif". Dans l'attente de requalification de la voirie (long terme), la variante "4. RD1201 provisoire", partageant de nombreuses sections communes avec la variante "5. RD1201 définitif" est préconisée.

## Des aménagements fonctionnels sécuritaires

L'objectif de la CCG est d'aménager des itinéraires cyclables fonctionnels, opérationnels et sécuritaires. Cette double page présente les types d'aménagements que l'on pourra rencontrer sur l'itinéraire en fonction des contraintes de terrain.

### Critères globaux d'aménagement préconisés :

- Largeur de roulement : 3 mètres
- Accotements enherbés : 0,75 mètre
- Pente maximum : de l'ordre de 3% (sauf exception sur très courte distance)
- Emprise totale (avec fondation) : 6 mètres
- Revêtement : enrobé noir (sauf secteur à fort enjeu environnemental)
- Sécurisation des intersections
- Des aires d'arrêt simples tous les 4 à 5 km avec du mobilier standard (acier ou bois) Dispositif de restriction d'accès si nécessaire
- Traitement paysager limité portant surtout sur les aires d'arrêt
- Aucun système d'éclairage



Piste cyclable bidirectionnelle adaptée au contexte urbain



Voie partagée sur les axes à faible trafic



Aire d'arrêt avec arceaux de stationnement, panneau d'information et tables de pique-nique



Écluse sur véloroute visant à ralentir le trafic et sécuriser les cyclistes



Voie verte adaptée aux secteurs ruraux



Voie verte le long d'un axe routier

## Un financement multipartenarial

### Coût de l'opération

Le coût global de l'opération préconisée est estimé à **6,4 millions d'euros** dont 5,1 millions d'euros pour les travaux.

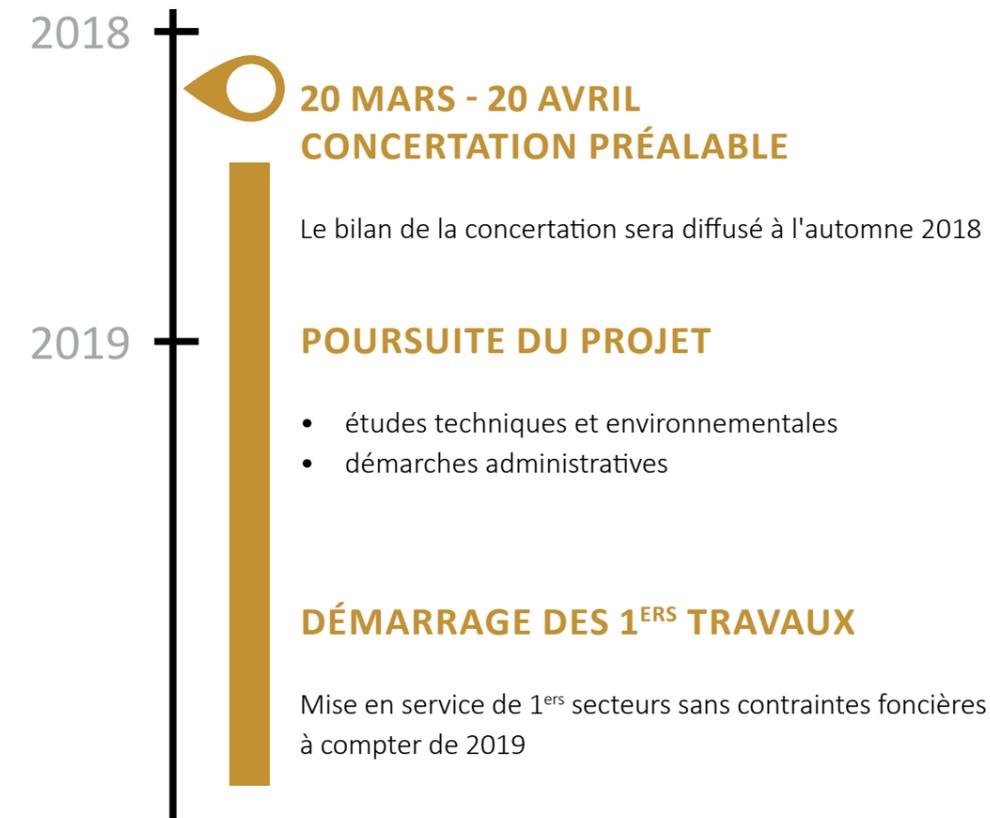
Les travaux du tronçon Archamps - Beaumont sont estimés à 2,8 millions d'euros et pour le secteur Saint-Julien-en-Genevois - Beaumont à 2,3 millions d'euros.

### De nombreux partenaires mobilisés

Le plan de financement prévisionnel tiendra compte des partenariats mobilisables auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, des communes traversées, etc.

Le projet associe également d'autres partenaires locaux : Annemasse Agglo, Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc, le Canton de Genève et les communes limitrophes suisses, Réseau Ferré de France, etc.

## Calendrier prévisionnel de l'opération



# COMMENT PARTICIPER ?

## Où s'informer ?

### Réunion publique

Mardi 27 mars à 20h00 à la salle des fêtes d'Archamps  
(1 Place de la Mairie, 74160 ARCHAMPS)

### Exposition publique

Exposition avec plans et documents explicatifs  
au siège de la CCG à Archamps Technopole  
(38 Rue Georges de Mestral, Bât. Athéna 2, 74160 Archamps)  
aux heures d'ouverture habituelles

### Site internet

[www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)

## Comment s'exprimer ?

### Registres de concertation

Pour s'exprimer et donner son avis, des registres sont mis à disposition des personnes concernées pendant toute la durée de la concertation préalable à savoir du mardi 20 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 :

- au siège de la CCG aux heures d'ouverture habituelles
- dans toutes les mairies et notamment les mairies d'Archamps, Neydens, Feigères, Beaumont, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois

### Adresse électronique

Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse suivante :  
[modesdoux@cc-genevois.fr](mailto:modesdoux@cc-genevois.fr)

## Comment suivre le projet après la concertation ?

### Recevoir le bilan de la concertation

Si vous souhaitez recevoir le bilan de la concertation par mail, merci d'envoyer un email à [modesdoux@cc-genevois.fr](mailto:modesdoux@cc-genevois.fr) mentionnant explicitement ce souhait.

### Consulter le site web de la CCG

Dans la rubrique "VOUS DÉPLACER" du site web de la CCG, consultez à tout moment l'avancée du projet : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)



Siège de la CCG sur la Technopole à Archamps

## LEXIQUE

### Modes doux = Modes actifs

Les **modes doux aussi appelés modes actifs** désignent des modes de transport, non motorisés comme la marche mais pouvant être mécanisés comme le vélo, les rollers, la planche à roulettes, les poussettes, la trotinette, etc.

### Site propre

Un transport en **site propre** est un mode de transport disposant de sa propre voie, alors exclusive à ce type de transport et non partagée avec les autres modes de transport (véhicules motorisés).

### Véloroute

Une **véloroute** est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance à vocation touristique, continu et adapté à la circulation à vélo (confort, sécurité, balisage, services, etc.). Elle peut être composée de voies vertes, de pistes cyclables et de voies à faible trafic, partagées ou/et aménagées.

### Voie verte

Une **voie verte** est une voie en site propre réservée aux modes doux : vélos, piétons, rollers, etc. Elle vise à répondre aux déplacements quotidiens et aux loisirs.

## GLOSSAIRE

**CCG** : Communauté de Communes du Genevois

**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale

# LIAISONS ARCHAMPS - BEAUMONT & BEAUMONT - SAINT-JULIEN

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS**

38 rue Georges Mestral

Bâtiment Athéna 2 - Archamps Technopole

74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Cedex

04 50 95 92 60

[www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)

[modesdoux@cc-genevois.fr](mailto:modesdoux@cc-genevois.fr)

